

Département de Maine-et-Loire

Commune de LOIRÉ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois d'avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LOIRÉ, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques ROBERT, maire, en suite de sa convocation en date du 6 avril 2023.

Présents : Mme Patricia MAUSSION, première adjointe, M. Pascal DUFOUR, deuxième adjoint, M. Jérôme GAUDIN, quatrième adjoint, M. Benoît HAMARD, Mme Angélique PLOQUIN, M. Julien BONSERGENT, Mme Josette SIMON, M. Philippe COCANDEAU, M. Dominique MAROL, Mme Annick GAILLARD.

Excusés : Mme Michèle RICOU, troisième adjointe (pouvoir donné à M. Philippe COCANDEAU), M. Albin DE MACEDO (pouvoir donné à M. Jérôme GAUDIN), Mme Virginie NAISH.

Les conseillers forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quatorze.

Mme Patricia MAUSSION est nommée secrétaire de séance, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

o*o*o*o*o*o*o*o*o*

Compte-rendu de la séance du 23 mars 2023.

Il est approuvé à l'unanimité.

Subventions communales 2023 aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité les subventions communales 2023 pour les montants suivants :

Stade Olympique Candé-Loiré (SOCL Basket)	500,00 €
Association Sportive Gymnastique Les Algues de Candé	340,00 €
MFR-CFA de Craon.....	100,00 €

Demande de participation aux frais de scolarité de l'école publique de Val d'Erdre-Auxence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de prendre en charge les frais de scolarité qui s'élèvent à **670,00 €** pour 1 enfant de Loiré qui fréquente l'école publique élémentaire René Goscinny (en classe ULIS) de Val d'Erdre-Auxence, durant l'année scolaire 2022/2023.

Questions et informations diverses.

- Droit de place : pour faire suite à la demande de Mme Sophie MINIER de stationner son camion itinérant « Saveurs et Sarrasin » (vente à emporter de galettes et crêpes) tous les mardis soirs sur la commune entre 16h30 et 20h30, un arrêté va être pris pour fixer le tarif de droit de place à **5,00 €** par passage.

- Le GIC de la Verzée a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention de 100 € accordée.

- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales route de Bourg d'Iré : le cabinet PRAGMA, en charge du dossier, demande qu'un plan topographique du plan d'eau du lotissement du Domaine des Chênes soit fait pour savoir si l'eau qui descend de la Derouinière pourrait y être évacuée.

Le devis du cabinet GUIHAIRE, d'un montant de **654,00 € TTC**, est accepté pour réaliser ce travail.

- Pascal DUFOUR aborde différents points concernant le SIC :

- Une réunion de la commission Bien Vieillir a eu lieu le 27 mars pour évoquer différentes thématiques : l'autonomie, les échanges et l'accompagnement des aidants,

- Une journée pour les seniors a été organisée à Angrie le 6 avril : plus de 50 participants y ont assisté,

- La participation de la commune au budget du SIC sera de 66 718,00 € en 2023 (Vincent ROLLET, son Directeur, viendra présenter en détail les comptes du SIC au conseil municipal prochainement),

- Présentation du bilan d'activités 2022 concernant le domaine de la Petite Enfance.

Le maire précise que l'association Familles Rurales a décidé d'assurer elle-même la gestion de l'accueil de loisirs, le choix lui ayant été laissé de faire ainsi ou de continuer avec le SIC comme c'était le cas depuis quelques années.

- Patricia MAUSSION fait le point sur le projet de City Stade : 4 entreprises ont été sollicitées dont 3 ont répondu - un premier comparatif sur 2 devis est présenté.

Une réunion avec les associations est prévue *le mardi 18 avril* à 20h30.

- Pour faire suite au départ en retraite d'Odile RAITIERE, un pot sera organisé *le jeudi 11 mai*, à 19h45.

- Concernant le récent sabotage du mât de mesure installé pour le projet éolien, le maire demande aux élus si un communiqué doit être diffusé pour condamner cet acte : un avis favorable est donné.

- Le conseil municipal devra se réunir *le vendredi 9 juin* pour désigner les délégués et les suppléants en vue du scrutin sénatorial qui aura lieu *le dimanche 24 septembre*.

Séance levée à 22h50